



Stage Histoire du syndicalisme mardi 12 avril 2011

Plan de la journée :

le matin : 1ère partie : Quelques repères pour l'histoire du syndicalisme ouvrier.

2ème partie : l'émergence d'un syndicalisme enseignant.

L'après-midi 3ème partie : Intervention de l'historien Stéphane Sirot : les 4 âges du syndicalisme et de la grève en France XIXème – XXIème siècles.

4ème partie : L'avenir du syndicalisme : situation actuelle et perspectives.

1ère partie : Quelques repères pour l'histoire du syndicalisme ouvrier.

A) La naissance du syndicalisme ouvrier jusqu'à sa légalisation.

Naissance syndicalisme ouvrier : Avec la Révolution française, les associations professionnelles sont interdites (décret Allarde supprime les corporations et loi Le Chapelier prohibe les associations professionnelles en 1791). Les associations d'entraide mutuelle (sociétés de secours...) vivaces sous l'Ancien Régime se prolongent et servent souvent de base à la constitution d'organisations ouvrières.

Après la répression de juin 1848, se développe un présyndicalisme fondé sur les solidarités de métiers et sur une conscience de classe. Les grèves sont illégales mais nombreuses au XIX^{ème} siècle et sévèrement réprimées.

1864 : dépenalisation de la grève (2nd Empire). Cette loi entérine un fait social qui s'est installé progressivement dans le paysage.

1884 : légalisation des syndicats par l'abrogation de la loi Le Chapelier et des articles du Code pénal contre les coalitions. La loi de 1884 prévoit que « les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques ». La formulation sera légèrement modifiée en 1982 : « les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels des personnes visées par leurs statuts ». Il est intéressant de noter que **le législateur écarte la politique de l'objet du syndicat** (Mouriaux, le syndicalisme en France, QSJ). C'est certainement la question centrale qui s'est posée au syndicalisme et se pose toujours : le syndicalisme est-il ou doit-il être porteur d'un projet global de transformation sociale ou doit-il volontairement limiter son champ d'action à la défense des intérêts immédiats de ceux qu'il représente ? (réponse avec la charte d'Amiens et questionnement / orientations actuelles en dernière partie).

Il est aussi intéressant de noter que la dépenalisation de la grève (1864) est accordée en France avant le droit de se structurer en syndicats (1884) : l'action de grève précède l'organisation syndicale, ce qui confère au conflit gréviste un rôle primordial.

B) Un syndicalisme révolutionnaire, unité et division.

Début 3^{ème} République : déception / cette république qui n'accorde pas de droits sociaux à la hauteur des droits politiques. Cela nourrit la montée en puissance du syndicalisme et la volonté d'autonomie syndicale / aux institutions politiques.

Renforcement du syndicalisme par les militants anarchistes qui renoncent à la tentation terroriste. **À la fin du XIX^{ème}, le syndicalisme se développe avec parallèlement des syndicats** (et fédération nationale des syndicats proche du socialisme français) **et les Bourses du travail** (fédérées à partir de 1892 ; forte présence des anarchistes). **Leur union aboutit à la 1^{ère} centrale syndicale de France, la CGT, confédération générale du Travail en 1895.**

1895-1918 : un syndicalisme révolutionnaire, de l'action directe.

En **1906**, en France se tient le congrès de la CGT à Amiens qui aboutit à **la charte d'Amiens : affirmation d'un modèle de syndicalisme révolutionnaire, « d'action directe » fondée sur la lutte des classes, défiance et autonomie / l'Etat et les partis politiques. Le syndicat doit à la fois défendre les revendications immédiates des salariés et s'affirmer comme l'élément moteur de la transformation sociale et de la société future.** Rapport au politique nettement plus idéologique. le syndicalisme s'investit de la mission de penser l'avenir et les transformations de la cité. Il se retrouve face à la nécessité d'assumer un rôle éminemment politique.

Le syndicalisme est l'axe majeur des rapports de classes à double titre : **il agit dans « l'œuvre revendicative quotidienne » mais également « il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se produire que par l'expropriation capitaliste ».** Pour cela, il peut se dispenser d'une relation étroite avec les partis politiques. **Le moyen d'action est la « grève générale ».**

Une fois cet horizon atteint, c'est au syndicat qu'il revient de structurer les temps nouveaux ; il est la base de la réorganisation sociale.

tensions au moment de la 1^{ère} GM, pour ou contre l'Union sacrée (Léon Jouhaux).

Entre deux guerres : période marquée par la confrontation entre les réformistes et les communistes. Suite à la révolution d'octobre de 1917, en **1921-22**, la CGT se divise en deux : - CGT, confédérés, réformistes, dirigés par Léon Jouhaux (majoritaires) – CGTU, communistes (minoritaires). Dans le contexte du Front populaire, les deux rameaux se réunifient en **1935**. Conquêtes sociales du Front populaire ; La CGT compte alors 5 millions d'adhérents.

C) Un syndicalisme au cœur de la guerre froide.

Le régime de Vichy dissout toutes les confédérations le 3 novembre 1940.

En 1943, la CGT se reforme dans la clandestinité et participe à **la Résistance** (et à l'élaboration du programme du CNR).

1945 : la CGT joue un rôle de 1^{er} plan dans les réformes sociales (nationalisations, Sécu, statut FP...).

élection de 2 secrétaires généraux, Léon Jouhaux (ex-confédéré) et Benoît Frachon (ex-

unitaire). Des élections internes inversent le schéma traditionnel : **les ex-confédérés deviennent minoritaires** (sauf dans quelques secteurs, notamment à la FEN), et même très minoritaires car **les ex-unitaires obtiennent 80 % des voix** sur l'ensemble des scrutins. Les 2 courants vont diriger un temps ensemble malgré leurs divergences. Par exemple, les ex-unitaires (et le PCF) estiment que la France doit se reconstruire seule, sans l'aide des Etats-Unis (c'est la « bataille de la production ») et qu'il faut revendiquer un salaire minimum servant de base à une augmentation généralisée des salaires. Les ex-confédérés (et avec eux la SFIO, les radicaux et le MRP) prônent le réalisme et donc l'aide américaine, et privilégient le blocage des prix à la revendication sur les salaires (la hausse des salaires, selon eux, nourrit l'inflation et empêche la reprise).

1947 : Naissance de la Guerre Froide : rupture politique en mai quand les ministres communistes sont renvoyés du gouvernement et que la SFIO gouverne sans eux, dans un contexte où l'inflation, le rationnement et la baisse du pouvoir d'achat s'amplifient. Les grèves se multiplient dans tous les secteurs, le mouvement se durcit.

C'est pendant cette période que l'affrontement interne aboutissant à la scission de la CGT a lieu : 2 résolutions sont votées en congrès contre l'avis des ex-confédérés : l'une demandant la fixation d'un salaire minimum et l'autre le refus du plan Marshall. **La scission devient officielle en décembre 1947, création de la CGT-FO saluée par la SFIO.**

La stratégie de « relais » ou de « courroie de transmission » : La CGT devient le relais social massif du parti communiste français. Le syndicat se voit attribuer un double rôle : développer les revendications ouvrières, être source d'informations pour le parti politique et contribuer à propager les prises de position du parti au sein du monde du travail : c'est la stratégie du relais.

D) Quelques éléments pour éclairer le paysage actuel.

Prise de distance progressive / PCF. Changement progressif d'orientation et recentrage de la CGT avec la recherche d'un « syndicalisme rassemblé », orientation avancée en 1992 et entérinée par le congrès de 1995 conduit à la reconstruction des relations CGT-CFDT.

Modification des statuts en 1995, « l'action syndicale revêtant des formes diverses pouvant aller jusqu'à la grève ». la recherche d'amélioration « ici et maintenant » (Thibault, le Monde, novembre 2009) (abandon assumé de la dimension utopique du syndicalisme). Cela produit un alignement du temps syndical sur le temps politique (acceptation de l'arrêt de la mobilisation contre la réforme des retraites une fois que le Parlement aura voté son texte).

Dire quelques mots des **autres confédérations** :

FO créé en 1948 : composition hétéroclite de syndicalistes révolutionnaires très politisés (Parti des Travailleurs) et de modérés. Choix fréquent de l'isolement / autres OS.

La **CFTC** (syndicalisme chrétien) fondée en 1919 dans l'esprit de l'encyclique Rerum Novarum (1891, catholicisme social). **Elle se divise en deux en 1964 avec la création de la CFDT.**

La **CGC** (confédération générale des cadres) : fondée en 1944, d'inspiration libérale et catholique, reconnue représentative en 1946. En 1981, elle devient CFE-CGC (confédération française de l'encadrement...).

Les 5 confédérations sont reconnues « représentatives » par un arrêté de 1966.

à citer aussi pour compléter le paysage syndical français : le syndicalisme autonome :
L'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes) fondée à partir de la FEN en 1993.
Le groupe des 10 : fondé en 1981 et devenu en 1998 **Union Syndicale Solidaires**.

2ème partie : Le syndicalisme enseignant.

A) L'émergence d'un syndicalisme enseignant.

Les fonctionnaires n'ont pas bénéficié de la loi de 1884. C'est par des amicales ou des associations pédagogiques que commence à s'organiser le mouvement enseignant. La nécessité de dépasser le stade de l'amicale s'impose donc : constitution de plusieurs Fédérations Nationales.

Ce « pré-syndicalisme » attaché aux valeurs républicaines (méritocratie, concours, etc..), à la laïcité, préoccupé par des questions corporatives (effectifs par classe, salaires, contre les heures supp...), se méfie du syndicalisme ouvrier.

1924 : le syndicalisme enseignant est simplement toléré (circulaire Chautemps), **mais toujours pas le droit de grève.**

Pendant l'entre-deux guerres, les amicales deviennent des syndicats :

Le syndicalisme enseignant connaît la même division que les confédérations : la FGE (fédération générale de l'Enseignement) dans laquelle le SNI (Syndicat national des instituteurs) **est hyper majoritaire adhère à la CGT réformiste.**

Tandis que la FUE (fédération unitaire de l'enseignement) adhère à la CGTU. Une section plus spécifiquement 2nd degré qui publie l'US, L'Université syndicaliste.

1935 : réunification syndicale CGT et CGTU, fusion de la FGE (CGT) et de la FUE (CGT-U) au sein de la FGE-CGT qui s'organise en syndicats nationaux.

En 1937 : création du SPES (Syndicat des Personnels de l'Enseignement Secondaire) « ancêtre » du SNES. Volonté de faire une synthèse entre le syndicalisme corporatiste et de lutte des classes. Le SPES regroupe tous les personnels du 2nd degré (collège, lycée, répétiteurs, MI, intendants,...) mais pas le technique (qui compose le SNET).

En 1937, un pôle conservateur se dessine : le Syndicat National des professeurs de Lycée (futur **SNALC**) qui choisit l'autonomie / syndicalisme ouvrier. sur les bases du refus de l'école unique, du syndicalisme confédéré, du communisme. Publication : la Quinzaine universitaire.

Toujours **en 1937, naissance du SGEN** (Syndicat Général de l'Education Nationale) au sein de la CFTC, mais le syndicat se veut laïc, il s'affilie donc à la centrale chrétienne sous régime dérogatoire.

B) Le choix de l'autonomie.

1946 : le droit syndical est reconnu officiellement, ainsi que le droit de grève des fonctionnaires. Statut général de la fonction publique élaboré par M. Thorez : démocratisation du recrutement, naissance du paritarisme, revalorisation...

Commission Langevin Wallon : réaliser l'école unique, scolarité jusqu'à 18 ans, formation des maîtres au plus haut niveau, pratiques pédagogiques nouvelles. Grande influence sur le syndicalisme enseignant pendant des années.

1948 : scission CGT et FO : **la FEN** (ancienne FGE-CGT qui prend le nom de FEN en 1945) **fait le choix de l'autonomie**, (pour éviter la division du syndicalisme enseignant) décision que beaucoup pensent provisoire. Double affiliation possible, le droit de tendance est institué et l'homogénéité des exécutifs. **Une tendance modérée, autonome et largement majoritaire, une tendance qui se veut la continuité de la CGT, et prend le nom d'Unité et Action et la tendance Ecole Emancipée.**

1966 : fusion du SNES et du SNET = le SNES. Elle est de nature à changer l'équilibre des forces dans une FEN jusque là dominée par le 1er degré, au moment où les effectifs 2nd degré commencent à augmenter.

1967 : le SNES est conquis par le courant Unité et Action. Idem pour le SNEP, le SNESUP, le SNCS et le SNETAP dans les années qui suivent. En vertu de l'homogénéité des exécutifs, les dirigeants de ces syndicats sont écartés des responsabilités fédérales exécutives (et remplacés par des minoritaires). **Les tendances ou courants de pensée se structurent et s'organisent** plus durablement à la fin des années 60s. UA se structure de façon permanente ; le courant majoritaire dans la FEN, prend la dénomination de **UID** (Unité, Indépendance et Démocratie) en 1971. Les majoritaires vont utiliser la fédération pour imposer leurs choix à tous les syndicats.

Opposition entre deux projets pour le système éducatif :

le « projet d'école fondamentale » du SNI-Pegc et de la FEN : le collège = prolongement de l'école primaire. les mêmes enseignants jusqu'à la fin du collège (instituteurs + Pegc), formés dans les écoles normales. (Écarter les certifiés du collège.)

Le projet du SNES prend le nom « d'école progressive » (existence autonome du 2nd degré). Dans les années 70, Le SNES développe son projet autour de 3 axes (revalorisation, démocratisation d'un enseignement de qualité, défense d'un service public laïque) ; c'est à cette époque qu'apparaît la revendication UA d'un recrutement à bac + 5 (maîtrise + une année de formation) et d'un abaissement du service des non-agrégés à 15 h. Le SNES adopte également des positions « droits et libertés » (contre la guerre d'Algérie puis contre la guerre du Vietnam).

1981, victoire de F. Mitterrand : le SNES craint que le programme du SNI ne devienne le programme du gouvernement.

1983 : échec de la bataille laïque menée depuis des décennies (manif énorme des partisans de l'école privée et abandon par la gauche du projet d'un grand service unifié de l'Education nationale. Au même moment, la réforme de la représentation au conseil supérieur de la

fonction publique met fin de l'accord implicite qui existait depuis la création de la FEN avec les confédérations / la répartition des champs de syndicalisation.

Opposition entre deux conceptions du syndicalisme :

Volonté du courant majoritaire à la FEN de promouvoir un type de syndicalisme modéré, celui des marges autorisées par les contraintes économiques (conformer les revendications à ce qui est supposé être « possible »). . Contre un syndicalisme de transformation sociale. Congrès FEN de Lille en 1985, UID dit que toute action en dehors de la marge, favorise la droite.

1986 : par peur de perdre la majorité, le SNI et la tendance majoritaire dans la FEN avance l'idée de créer **un syndicat unique des enseignants** de la maternelle au baccalauréat.

1986-88 : la FEN (avec le soutien du PS qui cherche un relais syndical « raisonnable ») se rapproche de la CFDT et souhaite « mettre au pas » les « mal pensants ».

1988 : congrès de la FEN de la Rochelle qui adopte comme mandat le « **travailler autrement** » (programme du SNI) et **annonce une réforme statutaire permettant à la direction fédérale d'imposer ses choix aux syndicats nationaux** (contre l'avis des syndicats et des principaux intéressés donc). **Vision très conservatrice du syndicalisme** : syndicalisme de régulation sociale, les grèves et les manifs sont jugées archaïques, la mission du syndicat est d'aider les salariés à s'adapter aux mutations en cours.

1989 : les SN UA décident de **prendre en charge leurs revendications de revalorisation des métiers de l'enseignement, c'est-à-dire d'assumer le rôle que refuse de jouer la fédération. Ampleur des luttes de 1988 et 1989 dans le second degré et le Supérieur et ampleur des acquis.** En l'absence d'action de la FEN, le SNES va lancer une bataille corporatiste pour une revalorisation et pour affirmer la nécessité d'une qualification plus importante. L.Jospin organise alors des négociations (revalorisation des premiers échelons, création de l'ISOE, de la hors classe, création des IUFM (ne correspondant pas cependant à la demande du SNES qui souhaitait une place plus grande pour les universitaires).

C) la scission et la création de la FSU.

La FEN exclut le SNES et le SNEP en 1992 qui vont fonder la FSU en 1993. Le SNI explose : des militants UA et EE créent le SNUIPP qui rejoint la FSU.

Le SNI-Pegc se transforme en Syndicat des Enseignants, qui syndique de la maternelle à l'université. La FEN disparaît au profit de l'UNSA.

Pourquoi une telle décision, un tel séisme syndical ?

Explication sociologique de la scission : baisse progressive du poids du premier degré dans le système éducatif au profit du second degré et du supérieur. En 1945, les instituteurs représentaient 70% des personnels de l'EN et le SNI rassemblait 80% des adhérents de la FEN. En 1992, ils ne représentent plus que 25% (et le SNI moins de 50%). Renforcé par l'extinction du corps des Pegc décidé en 1986 (par la Droite).

Explication pédagogique et corporative : conflit entre deux conceptions de l'Enseignement : « École fondamentale » rebaptisée « école de l'an 2000 » lors du congrès FEN de 1988 et celui « d'école progressive » du SNES.

Désaccord aussi sur la question de la formation des maitres : Bac + 5 pour le SNES(Maitrise + 1 an de formation) pour le SNES et Licence avec beaucoup de dérogation pour le SNI-Pegc.

Les majoritaires de la FEN ont donné la priorité à la revalorisation du métier d'instituteur au détriment du pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires. Les revendications des personnels du 2nd degré ne sont pas prises en compte par la fédération.

Explication politique : pour les UID, les UA sont des communistes. **La gauche au pouvoir veut un syndicalisme complaisant qui accompagne le PS et le gouvernement dans sa politique. Sur fond de volonté de marginalisation du parti communiste.** Accord secret passé entre la FEN et le PS. Feu vert au moins tacite du PS.

Fondation d'une nouvelle fédération : la FSU en avril 1993 par 12 syndicats nationaux (dont SNES et SNEP), plusieurs tendances (AU, EE, Autrement) et 30 sections départementales issues de l'ancienne FEN. **Volonté d'un nouveau syndicalisme** fondé sur le respect du choix des syndiqués et des syndicats nationaux, le respect du pluralisme, un syndicalisme de masse et sur de nouvelles pratiques syndicales plus Unitaires.

Séisme syndical : la FSU devient majoritaire à l'Education nationale aux élections professionnelles de décembre 1993. Explication : la FEN n'est plus en phase avec la profession ; elle porte la responsabilité de la division. La FSU a joué un rôle essentiel dans la grève de décembre 1993 et la manifestation de décembre 1994 contre la loi Falloux, puis dans le mouvement de 1995 contre le plan Juppé pour la Sécu.

Depuis 1997, le 2nd degré est dans le collimateur des différents gouvernements qui ont imposé tour à tour la déconcentration, la baisse des horaires élèves, les dizaines de milliers de suppressions de postes.

Le mouvement de 2003 est une étape importante : si le gouvernement a cédé partiellement sur la décentralisation (hormis celle des TOS) après des grèves reconductibles (y compris le 12 juin, épreuve de philo au bac) et des manifestations amenant plus d'1,5 million de personnes à Paris, la signature de la CFDT et le privé qui n'a pas suivi font que la réforme des retraites passe, avec pour conséquence un affaiblissement syndical général pour une longue période (la CFDT plus que d'autres, elle perd de nouveaux adhérents et même des syndicats à cette occasion).

Depuis 2003, la syndicalisation au SNES a baissé (même si les chiffres deviennent stables actuellement), la mobilisation a été plus difficile (hormis l'année 2010-2011), cependant les sondages montrent à la fois une confiance envers les syndicats, et la participation et les résultats aux élections professionnelles confirment l'adhésion des professions du 2nd degré au SNES et à la FSU.

Place de la FSU dans la FP, dans la FPE et place du SNES dans le 2nd degré.

Elections professionnelles et situation actuelle.

3ème partie : Intervention de Stéphane Sirot : Les quatre âges du syndicalisme et de la grève en France, XIXe-XXIe siècles

Singularité du syndicalisme français : il s'est construit en s'immergeant dans le champ politique, pour devenir une alternative autonome à la société capitaliste.

- Cette « autonomie ouvrière » s'est donnée une arme elle-même autonome : la grève.
- Cette démarche s'est tôt trouvée mise sous tension par le mouvement d'intégration du fait syndical à la société. Elle paraît aujourd'hui en crise ouverte.
- Une série de questions s'en trouvent ainsi soulevées : quelles relations au politique ? Où placer le curseur entre les fonctions traditionnelles « d'agence sociale » et celles de « mouvement social » ? Comment reconstruire un contre-pouvoir efficace ? Quelle place, dans ce cadre, pour la grève ?

I.- De la Révolution française aux dernières décennies du XIXe siècle : l'organisation ouvrière et l'action gréviste, des faits coupables en état de marginalité.

- **Loi Le Chapelier de 1791 : mise hors la loi du principe de « coalition ».**
- Le fait gréviste dépenalisé en 1864 ; Les syndicats autorisés en 1884 = particularité française (culture de la « clandestinité » et du conflit).
- Le discours militant sur la grève est d'ordre péjoratif jusque dans les années 1870. « *Il n'y a pas plus de droit de grève qu'il n'y a de droit à l'insurrection ou à l'adultère* » (Proudhon). Les premières chambres syndicales ouvrières doivent bannir de leurs statuts le recours à la grève pour être tolérées.
- Mais alors que les espoirs mis dans le mouvement républicain s'estompent, la construction progressive du principe « d'autonomie ouvrière » érige la grève en mode d'intervention privilégié tant du monde du travail que du syndicalisme naissant.

II.- Des dernières décennies du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale : vers la banalisation du fait syndical et de l'action gréviste.

- **La dépenalisation de la grève et la légalisation du syndicalisme libèrent les énergies revendicatives : l'activité gréviste et les taux de syndicalisation croissent.**
- Le mouvement syndical pose les fondations de ses valeurs originales et de longue durée : l'acte gréviste y occupe une place centrale.
- La « charte d'Amiens » de 1906 cristallise la substance de ces valeurs :
 - autonomie du syndicalisme par rapport aux organisations politiques ;
 - investissement autonome, plein et entier, dans le champ politique (pansyndicalisme) ;
 - la grève est l'arme de cette « autonomie ouvrière » : elle est un outil de la revendication quotidienne, mais aussi du renversement du système capitaliste (discours sur la grève générale) ;
 - Le syndicalisme est à la fois un instrument d'intervention dans le monde réel et un bâtisseur d'utopies (le monde futur).

III.- De la Seconde Guerre mondiale à la fin des années 1970 :

l'institutionnalisation du syndicalisme et la régulation conflictuelle des rapports sociaux.

- **Construction des « sociétés salariales » (R. Castel) : l'installation du salariat au cœur des sociétés des Trente Glorieuses s'accompagne de l'institutionnalisation de ses modes d'action et de contestation (préambule des constitutions des IV^e et V^e Républiques).**

- Déploiement du mode de régulation conflictuelle des rapports sociaux : l'action gréviste, à son apogée, s'inscrit dans le cadre du compromis fordien (échange augmentation des salaires contre accroissement de la productivité) : elle en colmate les dérèglements.

- La grève est un mode d'action privilégié, mais son institutionnalisation modifie la place qui était la sienne dans le mouvement syndical et en change profondément la portée :

- elle participe à la régulation du système en place : cogestion conflictuelle de la société ;

- elle perd sa dimension utopique pour ne garder que sa dimension fonctionnelle.

- tout en étant plus pratiquée que jamais, sa légitimité commence à être atteinte : l'installation des Etats sociaux est à même de laisser penser que le conflit n'est plus forcément la manière la plus efficace, sinon la seule, d'obtenir des avancées sociales.

. Le mouvement syndical conserve une forte coloration politique : sous la forme de l'inféodation à un parti (la CGT) ou d'un projet plus autonome (la CFDT de la cogestion). Cependant, son institutionnalisation le porte à troquer progressivement sa dimension de « mouvement social » (P. Rosanvallon) pour celle d'« agence sociale ».

Quelle délégitimation de la grève ?

- **Thèse de Gerald Friedman - Les syndicats auraient perdu leur « élan » : l'éloignement de la pratique gréviste les a fait devenir un groupe de pression comme un autre, qui s'est disjoint de sa base et s'est enfermé dans un rôle de gestionnaire institutionnel de la paix sociale.**

- Changement de statut de la grève : depuis 40 ans, les unes après les autres, les grandes confédérations se sont engagées dans une voie produisant et nourrissant une délégitimation rhétorique et pratique de la grève.

- 1970 : « la grève est l'arme ultime des travailleurs » (congrès FO de la Métallurgie).

- 1980 : « la vieille mythologie selon laquelle l'action syndicale, c'est (seulement) la grève, cette mythologie a vécu » (Edmond Maire).

- 1995 : nouveaux statuts de la CGT qui évoquent une « action syndicale revêtant des formes diverses pouvant aller jusqu'à la grève ».

- 2007 : « Nous ne sommes pas par nature des gréviculteurs. Notre boulot, c'est de faire avancer nos revendications. Parfois, il faut faire la grève. Mais notre objectif n'est pas de faire grève pour faire grève, il est de faire avancer nos revendications... » (J.-C. Le Duigou).

Conclusion : Quels choix, quelles alternatives pour le syndicalisme ?

- **Sortir du paradoxe ? Un syndicalisme qui présente le visage le plus assagi ou apaisé de son évolution biséculaire, au moment où l'offensive du capitalisme est l'une des plus brutales de son histoire contemporaine.**

- Comment retrouver un contre-pouvoir efficace ? (défaites successives inédites dans notre histoire sociale)
- Processus de repolitisation ? Retrouver le chemin de la gestion de la revendication quotidienne et la fonction utopique du syndicalisme.
- Processus de relégitimation de la grève ? Efficacité (journée d'action ?) et rhétorique (relégitimation par les mots).
- En somme, débat sur l'essence du syndicalisme, ses valeurs et ses racines historiques.
- Ce sont les chemins de l'autonomie : or, quel contre-pouvoir sans autonomie ?

4ème partie : L'avenir du syndicalisme : situation actuelle et perspectives.

A) Faut-il parler de crise du syndicalisme ?

On parle parfois de crise du syndicalisme :

La chute du taux de syndicalisation en est un élément (courbe chute taux syndicalisation) : En 1949, il y avait 40% de syndiqués (déjà en recul / 1946/47). Erosion jusqu'en 1958 puis stabilisation pendant 20 ans à environ 25%. Nouveau déclin à partir des années 1980s, de 25% à 7 ou 8 % des salariés actuellement. **Actuellement 5% dans le privé et 15% dans la FP et les entreprises publiques.** Il faut remonter un siècle en arrière pour trouver des taux de syndicalisation aussi médiocre en France. Désert syndical notamment dans les petites entreprises.

Statistiques des effectifs syndicaux (le syndicalisme au défi du 21ème siècle, p 39).

Les cadres se syndiquent plus que les ouvriers et les employés. + vieillissement de l'adhérent moyen.

Crise d'adhésion et crise de la représentativité : abstention de plus en plus massive lors des élections dans le secteur privé.

Sondage Sofres sur la confiance dans les organisations syndicales et les raisons de la non syndicalisation. Questions orientées qui aboutissent toujours à la même conclusion.

On évoque fréquemment la **division syndicale** ou des **syndicats trop politisés**, comme argument à la baisse de syndicalisation (ils n'étaient pas moins politisés par le passé). Ne sont-ils pas insuffisamment politisés au sens où ils renoncent à être porteur d'un projet global de transformation sociale ?

Un **contexte défavorable au mouvement syndical**. Montrer ponctuellement sa capacité à mobiliser ne déclenche plus l'aboutissement des négociations face à un Etat qui préfère le pourrissement des conflits. On a jamais autant peu obtenu satisfaction pour des mobilisations de grande ampleur mais la confiance des Français n'a jamais été aussi forte.

Des syndicats de plus en plus intégrés à l'appareil d'Etat : Avec la mise en place des Etats sociaux après la 2nde GM, l'intervention de l'Etat augmente dans les rapports entre le patronat et les salariés. Les organisations de salariés augmentent leur participation à la gestion des nouvelles institutions nées des transformations économiques et sociales. Ils

accentuent leur rôle de régulateur des rapports sociaux, au détriment du projet de transformation sociale. De plus en plus, le syndicalisme semble s'inscrire dans un aménagement des situations sans perspectives de transformation sociale.

Les syndicats sont confrontés à une obligation d'universalisme, prendre en charge l'intérêt général, comme si la défense corporatiste était illégitime (ou inférieure à l'intérêt commun).

B) Quel avenir pour notre syndicalisme ?

Depuis 1966, 5 confédérations bénéficiaient d'une « présomption irréfragable » de représentativité au niveau national : CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC. Ils pouvaient désigner les délégués syndicaux dans les entreprises et signer des accords.

La « loi du 20 août 2008 de rénovation de la démocratie sociale » fait reposer la représentativité sur le vote des salariés. Pour être représentatif dans une entreprise, l'organisation syndicale doit recueillir au moins 10% des voix lors de l'élection au comité d'entreprise et 8% au niveau de la branche professionnelle. Un accord est valide s'il a recueilli la signature des syndicats représentant au moins 30% des suffrages à condition qu'une coalition rassemblant plus de 50% des voix ne s'y oppose pas.

La « loi du 5 juillet 2010 de rénovation du dialogue social dans la FP » (suite aux accords de Bercy) signés entre le ministère et 6 des 8 organisations syndicales représentatives en juin 2008) : **nouvelle forme de représentativité.**

L'accès aux élections n'est plus réservé aux organisations jugées représentatives (règle de 2 ans d'ancienneté et respect des valeurs républicaines et d'indépendance).

Institution du principe de l'accord majoritaire.

Débat : le vote ou la capacité à mobiliser comme critère de représentativité syndicale. Ou les deux. Risque d'un syndicalisme sans syndiqués ?

Cela provoque des recherches d'alliances ; syndicalisme qui se recompose.

Avenir de la FSU : mandat du congrès de Lille (janvier 2010) : sortir de l'autonomie et participation à la création d'un nouvel outil syndical rassemblant plus largement les salariés sur la base d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale à vocation majoritaire.

Des initiatives communes avec CGT et Solidaires.